

Couverture assurance Loisirs

Si une structure fédérale organise un match ou un tournoi avec la MJC, le contrat fédéral s'applique :

- RC (Responsabilité Civile) vis-à-vis des licenciés et des non licenciés
- IA (Individuelle Accident) pour les licenciés
- Possibilité de création d'évènement occasionnel avec les licences évènementielles qui garantissent les non licenciés en RC et IA (prise en charge FFHandball)

Si la MJC organise un match ou un tournoi : leur assurance permet de garantir leur RC vis-à-vis des participants et l'IA des membres de la MJC.

En aucun cas, le contrat fédéral ne pourra s'appliquer car l'organisation ne rentre pas dans le périmètre fédéral : en conséquence, le licencié participant ne sera pas garanti en RC et IA par notre contrat.

Il est de notre devoir de **prévenir les clubs concernés du risque qu'ils prennent et font prendre à leurs licenciés en participant à ces organisations étrangères au monde fédéral.**